

Département
D'EURE ET LOIR

ARRONDISSEMENT
DREUX

CANTON DREUX 1

MAIRIE
VERNOUILLET

BUDGET PRINCIPAL VILLE

OBJET :
ADMISSION EN NON
VALEUR

Date de la
convocation
du Conseil municipal

19 septembre 2024

SG-2024/09-06

Service financier
Fin2024.026

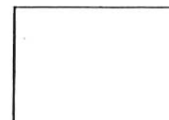
Acte certifié exécutoire après
transmission aux services
préfectoraux

Publication électronique et mise en
ligne sur le site internet de la
collectivité le

23/10/2024

Don Des,
Caroline COEGER

REPUBLIQUE FRANCAISE
EXTRAIT DU REGISTRE
DES DELIBERATIONS
DU
CONSEIL MUNICIPAL



L'an DEUX MILLE VINGT QUATRE, le VINGT-CINQ du mois de SEPTEMBRE à DIX-NEUF HEURES QUINZE, se sont réunis dans la salle du Conseil, les membres du Conseil municipal de la Commune de Vernouillet, sous la présidence de M. Damien STEPHO, Maire, dûment convoqués le 19 septembre.
La séance a été retransmise par voie électronique.

Présents :

M. STEPHO, Mme VIGNY, M. MALANDAIN, Mmes LUCAS, BENABI, MANSON, M. RICHARD, Mme BOUGRARA, M. MORIN, Mme EMOND, MM. TRAPATEAU, LOUDIERE, Mmes HENRI, POMMIER, MM. AHSAINÉ, CHBABI, Mmes QUERITE, REPARAT, M. SIADOUA, Mme PFEIFFER'OVA.

formant la majorité des membres en exercice.

Procurations : Mme MONTIGNY à Mme MANSON, M. GLIZE à Mme HENRI, Mme MERABTI à Mme BENABI, Mme SENECHAUX à M. STEPHO, M. CAN à M. MALANDAIN, Absent excusé : M. DETAMANTI,
Absents (es) non excusés (es) : M. CHAKOUR, Mme ONAL, M. HOFFMANN, Mme BOUADLA-ABDI, MM. MEBARKI, LAMRINI, DAOUD.

Nombre de membres en exercice : 33

Nombre de membres présents : 20

Nombre de membres votants : 25

Mme Michèle MANSON a été élue secrétaire.

Début de séance : 19 h 15 - Fin de séance : 20h30

Le service de gestion comptable de Dreux a transmis des états des sommes qu'il ne leur est pas possible de recouvrer sur le budget de la ville (documents annexés) ;

Liste n° : 6071040312 montant : 19 244,03 €

Liste n° : 6283210112 montant : 9 927,39 €

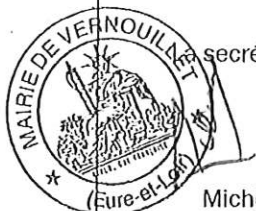
Monsieur le Maire demande à ses collègues d'accepter le traitement comptable des irrécouvrables tel que sollicité par le service de gestion comptable de Dreux.

C'est pourquoi, le Conseil Municipal,
Après en avoir délibéré,

Sur avis favorable de la Commission des Finances du 10/09/2024 ;

ACCEPTE, à l'unanimité, l'allocation en non-valeur des produits communaux visés ci-dessus.

ET ONT SIGNE les membres présents ;
Pour copie certifiée conforme



secrétaire de séance,

Michèle MANSON



Le Maire,

Damien STEPHO

Accusé de réception en préfecture
028-212804041-20241021-SG-2024-09-06-DE
Date de réception préfecture : 21/10/2024

La présente délibération peut faire l'objet d'un recours pour excès de pouvoir devant le Tribunal administratif d'Orléans dans un délai de deux mois à compter de la date de publication conformément aux articles R.421-1 et R.421-5 du code de justice administrative.